

## MEMBRES

En accord avec les résolutions du Conseil économique et social, le Secrétaire général de l'ONU nomme 24 experts, à titre personnel, en tant que membres du Comité pour des mandats de trois ans. Le Conseil économique et social est chargé de se prononcer sur les nominations au Comité. Le Secrétaire général prend en compte la nécessité de disposer, au sein du Comité, d'une diversité d'expériences en matière de développement, en y incluant notamment des écologistes, des économistes et des spécialistes des sciences sociales, tout en s'attachant à assurer un équilibre géographique, une équité hommes-femmes et un équilibre entre continuité et changement.

## MEMBRES ACTUELS DU CPD

(janvier 2013-31 décembre 2015)

- LU AIGUO** (Chine), Attaché supérieur de recherche à l'Institut de Recherche sur l'Economie et la Politique mondiales, Académie chinoise des sciences sociales
- JOSÉ ANTONIO ALONSO** (Espagne), Professeur d'Economie Appliquée, Université Complutense de Madrid
- NOURIA BENGHABRIT-REMAOUN** (Algérie), Directeur, Centre national de recherche en anthropologie sociale et culturelle
- GIOVANNI ANDREA CORNIA** (Italie), Professeur d'Economie, Université de Florence
- DIANE ELSON** (Royaume Uni), Professeur Emérite, University of Essex
- SAKIKO FUKUDA-PARR** (Japon), Professeur responsable du programme d'études en affaires internationales, The New School
- NORMAN GIRVAN** (Jamaïque), Professeur Emérite, University of the West Indies (UWI)
- ANN HARRISON** (Etats Unis), Professeur de Management Multinational, University of Pennsylvania
- STEPHAN KLASSEN** (Allemagne), Professeur d'Economie, Université de Göttingen
- THANDIKA MKANDAWIRE** (Suède), Chair of African Development Studies, London School of Economics
- KEUN LEE** (République de Corée), Professeur d'Economie, Université nationale de Séoul
- WAHIDUDDIN MAHMUD** (Bangladesh), Professeur d'Economie, Dhaka University

- ADIL NAJAM** (Pakistan), Vice-recteur, Lahore University of Management Sciences
- LÉONCE NDIKUMANA** (Burundi), Professeur Andrew Glyn d'Economie, University of Massachusetts
- JOSÉ ANTONIO OCAMPO GAVIRIA** (Colombie), Professeur de « Professional Practice in International and Public Affairs », Columbia University
- TEA PETRIN** (Slovénie), Professeur d'Economie, Université de Ljubljana
- PATRICK PLANE** (France), Directeur, Centre d'études et de recherches sur le développement international
- VICTOR POLTEROVICH** (Russie), Professeur, Russian Academy of Sciences
- PILAR ROMAGUERA** (Chili), Doyen, Faculty of Education, Universidad de las Américas
- ONALENNA SELOLWANE** (Botswana), Maître de conférence, University of Botswana
- CLAUDIA SHEINBAUM PARDO** (Mexique), Professeur, Universidad Nacional Autónoma de México
- MADHURA SWAMINATHAN** (Inde), Professeur, Indian Statistical Institute
- ZENEBEWERKE TADESSE** (Ethiopie), Consultant senior en développement
- DZODZI TSIKATA** (Ghana), Professeur, University of Ghana

## POUR PLUS D'INFORMATION

**MME ANA LUIZA CORTEZ**  
*Secrétariat du Comité des politiques de développement*  
Division d'Analyse des Politiques de Développement  
Département des affaires économiques et sociales

Organisation des Nations Unies, S-2529  
New York, N.Y. 10017, USA

☎ 1 212 963 4724

☎ 1 212 963 1061

✉ [cortez@un.org](mailto:cortez@un.org)

@ <http://www.un.org/en/development/desa/policy/cdp/index.shtml>



NATIONS UNIES

# CPD

## LE COMITÉ DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

### AFFAIRES ÉCONOMIQUES & SOCIALES



FÉVRIER 2014



## LE COMITÉ DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Le Comité de la planification du développement a été établi en 1965 comme organe subsidiaire du Conseil économique et social (ECOSOC). Le mandat d'origine de cet organe a été modifié en 1998 et le Comité a été renommé Comité des politiques de développement (CPD).

Le Comité présente au Conseil économique et social des analyses et avis indépendants sur les questions liées au développement intersectoriel émergent et à la coopération internationale en matière de développement, en privilégiant les perspectives à moyen et long termes.

Chaque année, le Conseil économique et social conseille le Comité sur les thèmes dont il devrait discuter lors de sa réunion annuelle. L'Assemblée générale, le Secrétaire général et les organes subsidiaires du Conseil économique et social peuvent également proposer, par l'entremise du Conseil économique et social, des questions à porter à la considération du Comité. Par ailleurs, en se fondant sur sa propre expertise, le Comité lui-même fournit souvent des avis plus généraux au Conseil économique et social sur les questions importantes émergeant sur l'agenda du développement international.

Le Comité est également chargé d'entreprendre, tous les trois ans, un examen de la liste des pays les moins avancés (PMA), sur lequel il se fonde pour émettre des recommandations au Conseil économique et social afférentes aux pays qui devraient être ajoutés à la liste et ceux qui mériteraient d'en être retirés. Pour son identification des PMA, le Comité considère trois dimensions de l'état de développement du pays : (a) son niveau de revenu, mesuré par le revenu national brut

(RNB) par habitant ; (b) son stock de capital humain mesuré par un indice du capital humain (ICH) ; et (c) sa vulnérabilité économique, mesurée par un indice de vulnérabilité économique (IVE).

La réunion annuelle du Comité est généralement convoquée au mois de mars ou avril et ses travaux durent au moins cinq jours ouvrables. Durant cette période, le Comité discute des thèmes convenus inscrits à l'ordre du jour et prépare l'avant-projet de son rapport sur la base des contributions de ses membres. Le rapport est présenté au Conseil lors de sa session extensive du mois de juillet et fait également l'objet d'une large diffusion au sein de la communauté de développement.

### PROGRAMME DE TRAVAIL

Par sa contribution aux délibérations de haut niveau du Conseil économique et social, le Comité a abordé plusieurs thèmes, notamment :

- La création de capacités productives et d'emplois
- L'éducation de qualité pour tous
- La santé publique mondiale : l'importance de la lutte contre les inégalités
- La réalisation d'un développement qui soit soutenable à l'ère du changement climatique
- Le renforcement du partenariat international pour une réduction effective de la pauvreté
- La réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et la mise en œuvre des résultats des principaux séminaires et conférences de l'ONU

- La promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement, en faveur de l'éradication de la pauvreté et d'un développement durable
- La contribution qu'apporte le développement des ressources humaines, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, au processus de développement

Le Comité a également examiné les thèmes suivants :

- L'agenda post-2015 des Nations Unies
- Le renforcement des mesures internationales d'appui aux PMA
- La lutte contre la vulnérabilité et l'instabilité économiques : les réponses en matière de politiques nationales et internationales
- Les migrations et le développement : les effets de la crise et des réponses en matière de politiques
- La dégradation des perspectives mondiales et ses conséquences pour les pays en développement
- L'agenda international du développement et le défi du changement climatique
- La stratégie de développement de l'ONU pour les petits Etats insulaires en développement
- La reconstruction, le développement et la paix durable dans les pays post-conflit
- La bonne gouvernance, le développement et la réduction de la pauvreté
- Les biens publics mondiaux et les mécanismes financiers innovants pour la recherche d'un développement durable
- L'efficacité de l'aide en Afrique
- Les responsabilités en matière de gouvernance dans un monde mondialisé

Depuis l'adoption de son nouveau mandat, le Comité a entrepris cinq examens triennaux de la liste des pays les moins avancés. Le prochain examen sera mené en 2015. Le Comité a continué à améliorer la méthodologie d'identification des pays devant être inclus ou retirés de la liste. Il a également établi des lignes directrices relatives aux processus d'inclusion et de retrait de la liste et a apporté des contributions importantes au groupe de travail spécial chargé d'étudier plus avant et de renforcer la transition sans heurt des pays sortant de la catégorie des PMA.